

NOTICE

SUR

LES SEPT PSAUMES ALLÉGORISÉS

DE CHRISTINE DE PISAN

NOTICE
SUR
LES SEPT PSAUMES ALLÉGORISÉS
DE CHRISTINE DE PISAN

PAR
M. LÉOPOLD DELISLE

TIRÉ DES NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES
TOME XXXV, 2^e PARTIE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCVI

NOTICE

SUR

LES SEPT PSAUMES ALLÉGORISÉS

DE CHRISTINE DE PISAN.

Il existe dans la bibliothèque du comte d'Ashburnham, fonds Barrois, n° 203, un petit volume auquel l'auteur du catalogue de cette collection a consacré la notice suivante :

CY COMMENCENT LES VII PSEUMES EN FRANÇOYS ALLÉGORISÉS. (Avec des litanies à la fin.)

Exécuté pour le roi Charles de Navarre, avant 1380. Sur la première page est représenté un personnage à genoux, qu'on suppose être le Roi sous les traits de David. Au folio 59 recto se trouvent ces mots : « Le roy Charles de Navarre par lequel commandement et voulenté cest present oeuvre est faite. » Charles V et Philippe, duc de Bourgogne, sont mentionnés dans les prières.

Manuscrit du xiv^e siècle, sur vélin, in-quarto, 89 feuillets (15 lignes à la page⁽¹⁾). Avec de petites initiales enluminées et quelques bordures couvertes d'ornements. En tête a été mis un frontispice enluminé. Au commencement on a ajouté un autre frontispice enluminé, où sont figurés deux personnages, un homme et une femme à genoux, en prière, avec deux écus : le premier, d'azur à une fasce accompagnée de trois trèfles d'or; le second, semblable au premier, parti d'azur à la croix engrêlée de gueules, surmontée d'une autre croix d'or, et dans chaque quartier un croissant d'or⁽²⁾; au pied la devise : *Prenez en gré Madame la Trésorière*; ce frontispice est probablement postérieur à l'année 1500. — Relié en vieux veau.

⁽¹⁾ Ce détail nous est fourni par une note de M. Samuel Berger.

⁽²⁾ La description donnée par M. S. Berger

(*La Bible française au moyen âge*, p. 415) est plus claire : « d'azur à une croix d'or bordée engrêlée de gueules, cantonnée de quatre croissants d'or ».

Ce qui dans cette notice est dit de la date de l'ouvrage est à rectifier, et M. Samuel Berger⁽¹⁾ l'a déjà fait avec la sûreté de critique dont tous les travaux de ce savant portent l'empreinte. Ayant remarqué un passage du texte où sont mentionnés comme vivants Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404-1419), et Louis, duc de Bourbon (1356-1410), M. Berger en a conclu que l'ouvrage avait été écrit entre les années 1404 et 1410, et que le roi de Navarre auquel il est dédié était non pas Charles le Mauvais, mort en 1387, mais le fils de ce roi, Charles le Noble, qui régna de 1387 à 1425.

La Bibliothèque nationale a récemment pu acquérir un second exemplaire du même livret⁽²⁾, grâce à une obligeante communication de M. Alphonse Labitte, directeur d'une revue intitulée *Le Manuscrit*, où se publient d'intéressants mémoires sur la calligraphie et les peintures des manuscrits. Ce volume, dont M. Labitte avait bien entrevu l'intérêt, se compose de 88 feuillets de beau parchemin, hauts de 180 millimètres et larges de 136. Il est écrit en caractères très élégants du commencement du xv^e siècle et orné sur la première page d'une assez bonne miniature représentant le roi David en prière au milieu d'un désert rocailleux. Il n'y a de rubrique ni au commencement ni à la fin; mais le titre donné par le manuscrit du comte d'Ashburnham est parfaitement exact et doit être conservé : *Les Sept psaumes en français allégorisés*. Suivant l'usage adopté pour les livres d'heures, les psaumes pénitentiels sont suivis des Litanies des saints.

Le plan de l'ouvrage est très simple. A chaque verset des Sept psaumes, l'auteur du livret a rattaché, plus ou moins adroitement, une méditation ou une oraison, dont la tournure peut être appréciée d'après le texte des deux premiers articles :

DOMINE NE IN FURERE. *Sire, ne m'argues en ta fureur, et ne me corrige en ton ire. Comme je congnoisce que la multitude de mes très orribles pechez a desservi la punicion de ta justice, mais tu, sire, qui ne veulx la mort du pecheur, ains te plaist que il se convertisse et vive, regardes de l'ueil de ta pitié ma miserable fragilité, et me rejoings à toy par l'intégrité de ta sainte misericorde; si ne me seuffres perir, mon doux rédempteur, en qui est m'esperance.*

⁽¹⁾ *La Bible française au moyen âge*, p. 296 et 415. — ⁽²⁾ Ce manuscrit a figuré sur un catalogue de la librairie Techener, intitulé *Bibliopoliana*, mars 1896, p. 1922, n° 8327.

MISERERE MEI, DOMINE, QUONIAM. *Ayez merci de moy, sire, car je suis malade; sire, garis moy, car tous mes osz sont conturbez. O sire, et quant tu scez la foiblece de mon enfermeté, qui me met en voye de mort eternelle par sensualité qui m'i encline, tu, seul medecin qui donnes l'eau vive, de laquelle qui en boit ne meurt eternellement, viens à moy et oïs la voix de ma deprecacion; si me tires hors du lit de langueur, si que tu feis le parelitique attendant a la piscine.*

Ce livret de dévotion offrirait assez peu d'intérêt si, dans les oraisons jointes aux trois derniers psaumes (*Domine exaudi orationem meam et clamor meus ad te veniat, De profundis* et *Domine exaudi orationem meam, auribus percipe obsecrationem meam*), l'auteur n'avait pas inséré des allusions historiques d'après lesquelles on peut découvrir la date exacte à laquelle il écrivait, le milieu dans lequel il vivait et les idées dont il était préoccupé. Les particularités que j'aurai à signaler sont tellement significatives, que le nom de l'auteur se présentera à l'esprit de tous ceux qui sont familiers avec la littérature française du commencement du xv^e siècle. Ce nom nous sera d'ailleurs donné en toutes lettres par un document authentique qui a été publié plusieurs fois.

Commençons par citer une quinzaine de passages qui m'ont conduit à reconnaître à quelle époque, dans quelles conditions et par qui les prières ont été composées. Je suivrai l'ordre des versets des psaumes CI, CXXIX et CXLII.

I

CI, 18. — Très doux Jhesu Crist, qui exausses l'oroison des humbles et ne desprises leurs prières, je te requier, en remembrance que tu fus menez a l'evesque Cayphe au point du jour, ou l'en l'accusa et frappa durement, que tu entendes ma clameur, en laquelle de rechief je te requier et deprecie pour ta sainte eglise catholique, de laquelle par long temps il a semblé que tu eusses retrait ta sainte main, que a ton pastour Alexandre, nouvel esleu ton vicaire, et a ceulx qui le succederont, vueilles donner sens, pouoir, force et volenté de telement gouverner le saint office papal, que ce soit au prouffit de leurs ames, a l'augmentation et accroissement de ta benoite foy, au salu de crestianté et a la reparacion de la ruine passée; gardes les singulierement du mauvais esperit d'orgueil, de vaine gloire et convoitise. Pareillement te requier pour tous prelas, prestres et gens qui ont cure d'ames, pour tout le clergié. Et en moy emprains la vertu de pitié, par laquelle je soye enclin a secourir selon mon pouoir a tous necessiteux. — Fol. 54.

II

Cl. 19. — Par les prophètes, sire, fu éscript ton saint advenement, ta mort et passion, ainsi comme nous qui te louons le creons fermement, pour lequel digne mistère, et en l'onneur de la paciëce que tu eus quant tu receus la buffe devant Cayphe, que tu vueilles regarder en pitié le coliege de purgatoire, les ames de mes parens, prochains, amis et bienfaiteurs, du roy Charles le quint, du duc Philippe de Bourgogne et de tous leurs parens et affins, tu vueilles mettre a repos, et allegier leurs peines et donner pardon, et semblablement des autres, et à moy après mon trespas, et m'ottroyes le don de conseil, si que moy et autrui sache salutairement introduire. — Fol. 55.

III

Cl. 20. — Sire, de ton saint mont regardes ça jus en terre ton catholique roy de France, auquel se il te plaist, vueilles ottroyer santé d'ame et de corps; donnes lui conseil et sens de telement gouverner lui et ses subgès que au prouffit de son ame soit, les tiengne en paix et en amour sans extorcion faire, et au bien et accroissement de la chose publique puist gouverner; gardes les (*sic*) de ses ennemis visibles et invisibles. Je le te requier pour ycelle benignité en laquelle tu te souffris mener par les Juifs a heure de prime devant Pylate, ou fausement fus accusez. Si vrayement vueilles tu mettre en moy les vii oeuvres de misericorde, si que je soye visiteur de tes povres membres malades. — Fol. 55 v^o.

IV

Cl. 21. — Jhesus, qui de ta mesmes volenté voulz souffrir mort et passion, afin que tu ouyesses le gemissement de ceulx qui ou limbe estoient, je te requier, en remembrance d'ycellui tourment que tu souffris lié a l'atache, quant tu fus flagellez telement que le sanc decouroit par tout ton digne corps, qu'a nostre royne de France et a celles qui après vendront, ottroies grace de telement vivre en ce monde que leurs meurs et manières de vivre soit de tout bon exemple; la voix de bonne renommée soit portant leur nom et honneur en toutes terres; lignée en prospérité leur donnes, et tele charité que les povres souffreteux soient par elles repeus, et en la fin paradis. Ainsi a moy l'ottroyes, que soie fait abuvreur de tes povres mourans de soif. — Fol. 56 v^o.

V

Cl. 22. — A toy, qui tiras voirement les ames du limbe, afin que en la vision de paix, c'est ou ciel, ilz louassent ton nom, je te prie, pour le merite d'ycelle couronne d'espines, dure et poignant jusques au corvel, que ou chief te fu mise, que les enfans du roy, presens et a venir, te soient recomendez; donnes leur belle croissance de corps, et plus

en meurs, sapience de te craindre et servir, sens de gouverner eulx, et leurs subgès tenir en paix et amour, prosperité, senté d'ame et de corps et de biens, accroissement de seigneurie licite, a la fin paradis. Et a moy donnes grace de vouloir et pouoir, pour l'amour de toy, repaistre les familleux. — Fol. 57 v^o.

VI

Cl, 23. — Sire, je te prie, en memoire et compassion des moqueries du mantel de pourpre et des bateures que on te faisoit, que tous les roys, princes crestiens, et par especial ceulx du sanc royal de France, et tous leurs parens et affins, vueilles avoir en ta sainte garde, c'est assavoir le roy Charles de France, si que dit est, le roy Loys de Cecile, le roy Charles de Navarre, par lequel commandement et volenté ceste present oeuvre est faite, laquelle au prouffit de son ame et de moy soit, le duc Jehan de Berry, le duc Jehan de Bourgogne, et ses⁽¹⁾ enfans, ses freres et tous ceulx de son⁽²⁾ lignage, tu leur soies favorable et propice, leur ottroyes gouverner eulx et leur subgez par bon sens en ta cremeur, bien conseiller cestui royaume; gardes les de tous encombriers, et leur donnes a la fin paradis. Et pareillement te prie pour tous empereurs et seigneurs crestiens. Et a moy avec eulx donnes pouoir et volenté de revestir les membres nuds et souffraitteux. — Fol. 58.

VII

Cl, 24. — . . . Que tous les clerics, maistres et estudians de la noble honorée université de Paris, tes theologiens, ou de quelque faculté que ilz soient, et semblablement de tous les autres estudes de crestianté, ayes en ta sainte garde, donne leur force d'endurer le labour d'estude, bien comprendre les sciences, et prouffitablement en user, enseigner les ignorens et le peuple. . . — Fol. 59 v^o.

VIII

Cl, 27. — Vueilles garder de mal et de peril tous les bien vueillans du royaume de France, accroistre en fait et desir leur bon vouloir. . . — Fol. 61 v^o.

IX

Cl, 27. — . . . Vueilles garder de mal et de peril tous ceulx qui sont envoyez en ambassades de ce royaume de France, ou d'autre part, pour mettre paix et tranquillité, soit en l'eglise, entre prelas, princes ou autres gens, et leur donnes grace de si bien tirer affin tout traictié de paix que tu, qui es acteur de toute concorde, en soies louez et toutes gens resjouys. . . — Fol. 62 v^o.

⁽¹⁾ Le mot *ses* a été effacé. — ⁽²⁾ Le mot *son* effacé.

X

CL, 29. — . . . Je te pryé pour tous les nobles du royaume de France et semblablement d'ailleurs, que tu leur donnes force et pouoir de batailler contre les assaulx de l'ennemi en ce monde cy, tant que a la chevalerie du ciel soient menez, et telement garder et defendre le royaume ou pays dont ilz sont et la crestianté que nulz ennemis n'y nuisent, et leur donnes honneur et chevance sans eslevation d'orgueil, et leurs corps et membres deffens de mal. . . — Fol. 63.

XI

CXXIX, 1. — . . . Que tous les justiciers de France et de autre part, et qui ont office de garder justice, tous avocas et sousteneurs de causes, et tous ceulx qui exercent office de clergie, quel qu'il soit, tu leur donnes grace de si droitturierement jugier, garder le droit d'un chacun, et si loyaument soustener les causes et exercer leur office ou pratique. que au prouffit soit de leurs ames, au bien des princes et a l'augmentacion de la chose publique. . . — Fol. 64.

XII

CXXIX, 2. — . . . Tous bourgeois de bonnes villes de Paris et de par toute crestianté vueilles garder de mal et de peril, conserver en prosperité et en l'amour de leurs princes ou souverains, donner paix d'ame et de corps et paradis. . . — Fol. 65.

XIII

CXXIX, 3. — . . . Te pryé pour tous marchans par terre et par mer du royaume de France et de par toute crestianté, par lequel labour et industrie toutes les gens sont souteenus, tu leur donnes grace de telement mener leur marchandise que au bien de leur ame soit à l'accroissement de leur chevance, a la plaintiveté de la chose publique, et soit ton ange Raphael conduiseur de toutes leurs voyes, qui eulx et leurs choses a bon port amaint. — Fol. 65 v°.

XIV

CXXIX, 4. — . . . Tele charité me donnes que je repreigne et chastie selon mon pouoir les malfaictens en les ramenant a droite voye. Pour tout peuple crestien je te deprec, sire; celui de France et d'autres seigneuries tiens en paix et amour vers leurs seigneurs; deffens les de tous perilz, donnes leur sens, pouoir et voulenté de faire diligemment et licitement leurs ars, chevance et paix, et ottroyes paradis aux ames. — Fol. 66 v°.

XV

CXLIJ, 12. — . . . Avec ce vueilles, benoite Trinité, un seul Dieu, avoir agreable mon petit labour en ceste present oeuvre, laquelle soit accroissement de merite et devocion au bon roy Charles de Navarre dessus dit, de par qui ést faicte, a moy pecharresse qui l'ay compilée, soit prié pour l'ame après mon trespas, et a tous ceulz et celles qui par devocion la diront ou orront puist estre meritoire et a salvacion des ames. Ainsi soit il. — Fol. 81.

Le premier des quinze passages qui viennent d'être rapportés nous donne la date précise de la composition : *Je te requier et deprie pour la sainte eglise catholique, de laquelle par long temps il a semblé que tu eusses retrait ta sainte main, que a ton pastour Alexandre, nouvel esleu ton vicaire, et a ceulx qui le succederont, vueilles donner sens, pouvoir et volenté de telement gouverner le saint office papal, que ce soit au prouffit de leurs ames, a l'augmentacion et accroissement de ta benoite foy, au salu de crestianté et a la reparacion de la ruine passée.* Ces lignes n'ont pu être écrites que sous le pontificat d'Alexandre V, et comme ce pape n'a siégé que du 26 juin 1409 au 3 mai 1410, c'est entre ces deux dates que se place nécessairement la composition des Sept psaumes allégorisés. Nous verrons bientôt que l'ouvrage était terminé avant le 1^{er} janvier 1410. Il a donc été rédigé dans les six ou sept derniers mois de l'année 1409.

Dans les passages rapportés sous les n^{os} VI et XV nous trouvons expressément indiqué le nom du prince qui avait commandé l'ouvrage : *le roy Charles de Navarre, par lequel commandement et volenté ceste present oeuvre est faite . . . le bon roy Charles de Navarre de par qui ceste presente oeuvre est faicte . . .* Il s'agit de Charles le Noble, qui fut roi de Navarre depuis 1387 jusqu'en 1425.

Des prières tout à fait spéciales ont pour objet d'implorer la bénédiction du ciel en faveur de Charles VI, roi de France (III et VI), de la reine [Isabeau] (VI), des enfants du roi (V) et des princes de la maison de France (VI), *le roy Loys de Cecile le duc Jehan de Berry, le duc Jehan de Bourgogne*⁽¹⁾. Suivent des oraisons pour *la noble honorée université de Paris* (VII), pour tous

⁽¹⁾ Le duc d'Orléans est passé sous silence, peut-être par suite de l'attachement de l'auteur à la maison de Bourgogne et de la rivalité de celle-ci avec la maison d'Orléans.

les biens vucillans du royaume de France (VIII), pour tous ceulx qui sont envoyez en ambassades de ce royaume de France (IX), pour tous les nobles du royaume de France (X), pour tous les justiciers de France (XI), pour tous bourgeois de bonnes villes de Paris et par toute crestianté (XII), pour tous marchans par terre et par mer du royaume de France et de par toute crestianté, par lequel labour et industrie toutes les gens sont soustenus (XIII), et enfin pour tout peuple crestien et en particulier pour cellui de France (XIV).

La dernière prière (XV) nous offre un trait encore plus caractéristique. Nous y voyons que l'auteur était une femme : *moy pecharresse, qui ay compilé ceste present oeuvre.*

Ailleurs (II) cette pauvre « pecharresse » adresse à Notre Seigneur une fervente prière pour ses parents, amis et bienfaiteurs défunts, et comme tels elle nomme le roi Charles V et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne : *Vucilles regarder en pitié les ames de mes parens, prochains, amis et bienfaiteurs, du roy Charles le quint, du duc Philippe de Bourgogne et de tous leurs parens et affins.*

Le problème à résoudre est donc bien simple. Il s'agit de trouver la femme de lettres qui, écrivant en 1409, avait eu pour protecteur le roi Charles V et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, qui était en rapport avec la cour de France et avec les princes de la maison royale, et qui pouvait exprimer en termes élégants les vœux qu'elle formait pour la paix de l'Église et du monde, pour la prospérité de la France et pour celle de la ville et de l'Université de Paris. Un seul nom répond à toutes ces conditions : celui de Christine de Pisan. On sait que cette illustre dame avait été élevée à la cour et par les soins de Charles V; qu'elle eut un fils dont l'éducation se fit aux frais de Philippe le Hardi; qu'elle était en 1409 à l'apogée de sa fortune littéraire, et que plusieurs des nombreux ouvrages qu'elle a composés, en prose ou en vers, furent présentés par elle à Charles VI, à la reine Isabeau de Bavière, au duc de Berri et au duc de Bourgogne.

L'identification que je propose me semble de toute évidence. S'il pouvait subsister à ce sujet le moindre doute, il serait levé à la lecture d'un article de l'inventaire des livres de Jean, duc de Berri :

Un petit livre ou sont les Sept psaumes, escripts de lettre de fourme, et entre chascun

vers⁽¹⁾ des dits sept psaumes a un autre vers fait sur la substance des vers d'iceulx sept psaumes; bien historié au commencement et enluminé. Et au commencement du second feuillet a escript *niam infirmus*⁽²⁾. Couvert de cuir rouge empraint, a deux fermoers d'argent doré, esmailliés d'une couronne d'espines, et a escript dedans la dite couronne *Ihesus*; et y a une chemise de drap de soye noir semé de fleurage vert, doublée de tencelin noir. Lequel livre Cristine de Pisan donna à monseigneur a estraines le premier jour de janvier l'an mcccc et ix⁽³⁾.

Ainsi Christine de Pisan donna pour étrennes au duc de Berri, le 1^{er} janvier 1410 (n. st.), un exemplaire historié et enluminé des Sept psaumes allégorisés, dont elle venait d'achever la rédaction, comme je l'ai démontré plus haut, en m'appuyant sur la prière dans laquelle est mentionné le pape Alexandre V.

Dans le volume que le duc de Berri avait reçu de l'auteur le jour de l'an 1410, on lisait au commencement du second feuillet : *niam infirmus*. Ce volume ne saurait donc être identifié ni avec l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, ni avec celui du comte d'Ashburnham, puisque les premiers mots du second feuillet sont, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale : *me met en voye*, et dans celui d'Ashburnham-Place : *car tous mes os sont conturbez*. Mais je suis porté à croire que la copie de tous les deux en a été exécutée aussitôt après la rédaction de l'ouvrage, pour être alors mis en vente ou pour être offerts comme cadeaux d'étrennes à d'autres personnages que le duc de Berri. Ce qui donne une certaine vraisemblance à cette conjecture, c'est que notre manuscrit⁽⁴⁾, comme celui du comte d'Ashburnham, se compose de 88 feuillets⁽⁵⁾ et qu'ils ont l'un et l'autre 15 lignes à la page.

⁽¹⁾ *Vers* a ici le sens de *verset*.

⁽²⁾ Passage du verset 3 du psaume VI : « Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum ».

⁽³⁾ *La Librairie de Jean, duc de Berry*, par Hiver de Beauvoir, p. 16, art. 14. — *Inventaires de Jean, duc de Berry*, par Jules Guiffrey, t. I, p. 260, art. 976. — Delisle, *Le*

Cabinet des manuscrits, t. III, p. 182, art. 129.

⁽⁴⁾ Il porte le n° 4792 dans le fonds français des Nouvelles acquisitions.

⁽⁵⁾ La description du manuscrit du comte d'Ashburnham indique 89 feuillets; mais il ne faut pas oublier qu'en tête de ce manuscrit on a ajouté après coup un frontispice.

